



**Avis au public en matière d'aménagement
communal et de développement urbain**
(PAP « rue Victor Muller-Fromes »)

Il est porté à la connaissance du public que le dossier dénommé « Projet d'Aménagement Particulier RUE VICTOR MULLER-FROMES », élaboré par le bureau d'études en aménagement du territoire et urbanisme URBA S.à.r.l. de Pétange pour le compte de la société MAJERUS-PARMENTIER CONSTRUCTIONS s.à.r.l. de Hosingen, est déposé du lundi 25 février 2019 au mercredi 27 mars 2019 inclusivement à la Commune de Diekirch – Secrétariat – 27, avenue de la Gare à L-9233 Diekirch, où le public peut en prendre connaissance.

Le dossier est également publié sous forme électronique sur le site www.diekirch.lu

Les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier « RUE VICTOR MULLER-FROMES » prémentionné, doivent être présentées par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Diekirch, 27, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch (boîte postale 145, L-9202 Diekirch), du lundi 25 février 2019 au mercredi 27 mars 2019 inclus, le tout sous peine de forclusion.

La présente publication est effectuée conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Diekirch, le 22 février 2019

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Claude Haagen, bourgmestre
René Kanivé, échevin
Claude Thill, échevin